
États financiers de La Fondation du Grand Montréal

31 décembre 2019

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État des résultats et de l'évolution des soldes de fonds	3
État de la situation financière.....	4
État des flux de trésorerie	5
Notes complémentaires.....	6-11

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de
La Fondation du Grand Montréal

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de La Fondation du Grand Montréal (FGM), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2019 et les états des résultats et de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fondation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCOSBL, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fondation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fondation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fondation à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.¹

Le 8 avril 2020

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A120628

La Fondation du Grand Montréal
État des résultats et de l'évolution des soldes de fonds
 Exercice terminé le 31 décembre 2019

		2019				2018
Notes	Fonds d'opérations	Fonds de distribution	Fonds de dotation	Total	Total	
	\$	\$	\$	\$	\$	
Produits						
8						
Dons	147 530	8 174 421	17 936 081	26 258 032	33 707 456	
Revenus de placement réalisés	40 098	6 978 097	—	7 018 195	8 338 202	
Honoraires de gestion	1 423 645	(793 464)	—	630 181	621 402	
Honoraires d'administration	1 598 336	(1 060 281)	—	538 055	533 399	
Autres	26 411	260 730	—	287 141	257 027	
	3 236 020	13 559 503	17 936 081	34 731 604	43 457 486	
Charges						
Subventions	—	12 720 348	—	12 720 348	8 497 178	
Administration générale	1 420 238	—	—	1 420 238	1 154 549	
Gestion et garde des placements	872 303	—	—	872 303	887 653	
Engagement dans la communauté	167 120	192 921	—	360 041	287 079	
Primes d'assurance-vie reçues en dons	—	45 397	—	45 397	24 029	
Communications et marketing	304 413	3 401	—	307 814	364 014	
Développement philanthropique	307 723	—	—	307 723	258 007	
Amortissement des immobilisations	—	—	—	—	7 646	
	3 071 797	12 962 067	—	16 033 864	11 480 155	
Excédent des produits sur les charges avant la variation de la juste valeur non réalisée des placements	164 223	597 436	17 936 081	18 697 740	31 977 331	
Variation de la juste valeur non réalisée des placements	68 803	6 798 004	—	6 866 807	(9 017 972)	
Excédent des produits sur les charges	233 026	7 395 440	17 936 081	25 564 547	22 959 359	
Soldes de fonds au début	1 068 014	78 511 157	112 666 861	192 246 032	169 286 673	
Transfert de variation de la juste valeur non réalisée des placements	—	(13 507 837)	13 507 837	—	—	
Autres virements	—	616 537	(616 537)	—	—	
Soldes de fonds à la fin	1 301 040	73 015 297	143 494 242	217 810 579	192 246 032	

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



La Fondation du Grand Montréal
État de la situation financière
au 31 décembre 2019

		2019				2018
Notes	Fonds d'opérations	Fonds de distribution	Fonds de dotation	Total	Total	
	\$	\$	\$	\$	\$	
Actif						
À court terme						
	Encaisse	1 934 126	3 574 973	27 201	5 536 300	1 742 839
	Débiteurs	1 988 666	—	—	1 988 666	1 179 772
	Somme à recevoir du Fonds d'opérations	—	1 144 118*	—	—	—
	Somme à recevoir du Fonds de dotation	—	22 626 425*	—	—	—
	Intérêts et dividendes courus	—	67 629	—	67 629	84 265
3	Placements	25 000	25 852 786	908 032	26 785 818	40 095 744
	Frais payés d'avance	29 361	—	—	29 361	38 096
		3 977 153	53 265 931	935 233	34 407 774	43 140 716
3	Placements	763 985	19 940 339	165 185 434	185 889 758	150 558 163
		4 741 138	73 206 270	166 120 667	220 297 532	193 698 879
Passif						
À court terme						
	Créditeurs et charges à payer	1 952 385	—	—	1 952 385	659 917
	Sommes dues au Fonds de distribution	1 144 118*	—	22 626 425*	—	—
6	Apports reportés	343 595	190 973	—	534 568	792 930
		3 440 098	190 973	22 626 425	2 486 953	1 452 847
11	Engagement					
Soldes de fonds						
7	Affectations d'origine externe	—	73 015 297	143 076 793	216 092 090	190 760 569
	Affectations d'origine interne	—	—	417 449	417 449	417 449
	Non grevés d'affectations	1 301 040	—	—	1 301 040	1 068 014
		1 301 040	73 015 297	143 494 242	217 810 579	192 246 032
		4 741 138	73 206 270	166 120 667	220 297 532	193 698 879

* Ces éléments ne sont pas présentés dans la colonne « Total », étant donné qu'ils s'éliminent.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil

_____ , administrateur

_____ , administrateur


La Fondation du Grand Montréal

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre 2019

	2019	2018
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	25 564 547	22 959 359
Ajustements pour :		
Don en actions	(2 433 696)	(100 000)
Variation de la juste valeur non réalisée des placements	(6 866 807)	9 017 972
Amortissement des immobilisations	—	7 646
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	—	(2 649)
	16 264 044	31 882 328
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement		
Débiteurs	(808 894)	(269 640)
Intérêts et dividendes courus	16 636	(36 206)
Frais payés d'avance	8 735	(4 187)
Créditeurs et charges à payer	1 292 468	262 642
Apports reportés	(258 362)	296 854
	16 514 627	32 131 791
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	(33 780 909)	(44 989 867)
Cession de placements	21 059 743	13 077 507
	(12 721 166)	(31 912 360)
Augmentation nette de l'encaisse	3 793 461	219 431
Encaisse au début	1 742 839	1 523 408
Encaisse à la fin	5 536 300	1 742 839

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Statuts et nature des activités

La Fondation du Grand Montréal (FGM), constituée le 20 décembre 1999 en vertu de la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes* et prorogée le 4 décembre 2012 en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*, a pour objet de recueillir des dons principalement par voie de legs ou de fonds de dotation afin de promouvoir le développement social, les arts et la culture, l'éducation, la santé et l'environnement. De plus, la FGM peut gérer des fonds qui lui sont confiés à des fins de gestion. La FGM est reconnue comme un organisme de bienfaisance au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. Méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilité par fonds

La FGM utilise la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser ses activités.

a) Fonds d'opérations

Ces fonds correspondent aux fonds disponibles pour les activités courantes de fonctionnement de la FGM.

b) Fonds de distribution

Le Fonds de distribution est un fonds dans lequel la FGM enregistre les dons devant être distribués selon le désir des donateurs, les revenus de placement réalisés appelés à être distribués, les revenus de placement non réalisés afférents aux ressources détenues par le Fonds de distribution, les subventions versées ainsi que les charges qui y sont directement liées.

c) Fonds de dotation

Le Fonds de dotation comprend les éléments mentionnés ci-dessous :

Affectations d'origine externe

Ces affectations regroupent les éléments suivants :

Dotations

Les dotations comprennent les dons qui, selon les spécifications des donateurs, doivent être conservés à perpétuité ou pour une période prédéterminée, généralement pour une période minimale de 10 ans.

Plus-value (moins-value) non réalisée sur les placements

Cette affectation comprend la plus-value (moins-value) non réalisée sur les placements afférents aux dotations qui est présentée dans le Fonds de dotation, jusqu'au moment où cette plus-value (moins-value) sera réalisée.

Affectations d'origine interne

Ces affectations proviennent de virements du Fonds de distribution pour protéger le capital contre l'inflation. Ces sommes ne peuvent être utilisées sans le consentement préalable du conseil d'administration de la FGM.

2. Méthodes comptables (suite)

Constatation des produits

Les apports non affectés sont constatés à titre de produits du Fonds d'opérations de l'exercice au cours duquel ils sont reçus ou à recevoir si le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si sa réception est raisonnablement assurée. Les apports affectés aux activités de fonctionnement sont constatés à titre de produits du Fonds d'opérations dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports reçus devant être distribués selon le désir des donateurs sont constatés à titre de produits du Fonds de distribution. Les apports reçus à titre de dotations sont constatés à titre de produits du Fonds de dotation.

Les dons reçus en nature, évalués à la juste valeur établie par un évaluateur indépendant, sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus.

Les promesses de dons sont présentées en note aux états financiers.

Les revenus de placement sont constatés au moment où ils sont gagnés. Ils sont comptabilisés dans les produits du fonds auquel ils se rapportent, à l'exception des revenus de placement afférents aux placements du Fonds de dotation qui sont présentés dans le Fonds de distribution. La tranche non réalisée des revenus de placement afférente aux placements du Fonds de dotation est virée au Fonds de dotation.

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur au moment où la FGM devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Par la suite, tous les instruments financiers sont comptabilisés au coût après amortissement, à l'exception des placements qui sont comptabilisés à la juste valeur à la date de clôture.

Les fluctuations de la juste valeur, qui incluent les intérêts gagnés, les intérêts courus, les gains et les pertes réalisés à la cession et les gains et les pertes non réalisés, sont présentées comme produits à l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds.

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Dans le cas des autres instruments financiers, les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire. Tout escompte ou prime lié à un instrument comptabilisé au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire et comptabilisé à titre de produit ou de charge d'intérêts.

Dans le cas des actifs financiers comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, la FGM comptabilise une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'elle observe un changement défavorable important au cours de la période dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que cette réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise dans l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

Ventilation des charges

Les charges de rémunération et les contributions de l'employeur sont ventilées au prorata du temps alloué aux activités effectuées par les employés.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux NCOSBL, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés dans les produits et les charges pour la période visée. Parmi les principales composantes des états financiers exigeant de la direction qu'elle établisse des estimations figurent certaines charges à payer. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

La Fondation du Grand Montréal

Notes complémentaires

31 décembre 2019

3. Placements

	2019	2018
	\$	\$
153 696,932 parts (138 952,469 parts au 31 décembre 2018) du Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal (note 4)	177 511 202	145 690 968
Actions canadiennes	29 521 124	35 488 585
Actions américaines	2 588 362	1 747 272
Actions privilégiées d'une société privée, rachetables au décès du dernier vivant des deux donateurs, dividende de 4,725 %	1 000 000	1 000 000
Actions privilégiées d'une société privée, rachetables de gré à gré	—	100 000
Prêt hypothécaire, portant intérêt au taux de 4,750 % au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018, échéant en 2025	158 010	168 242
Certificats de placement garanti à court terme	1 754 914	6 458 840
Autres	141 964	—
	212 675 576	190 653 907
Tranche à court terme	26 785 818	40 095 744
	185 889 758	150 558 163

4. Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal

La FGM gère, par l'entremise du Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal, ses propres fonds et des fonds qui lui sont confiés par diverses entités.

Des états financiers distincts sont préparés pour le Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal. Ce dernier présente ses placements, composés principalement de participations dans des fonds communs de placement, à la juste valeur. En date du 31 décembre, la juste valeur des fonds gérés par le Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal et le nombre de parts détenues s'établissent comme suit :

	2019		2018	
	Nombre de parts	Juste valeur \$	Nombre de parts	Juste valeur \$
Fonds appartenant à la FGM	153 696,937	177 511 202	138 952,469	145 690 968
Fonds confiés par diverses entités	111 620,883	128 915 639	111 369,803	116 784 141
	265 317,820	306 426 841	250 322,272	262 475 109

5. Marge de crédit

La FGM dispose d'une facilité de crédit autorisée d'un montant de 100 000 \$ aux 31 décembre 2019 et 2018, portant intérêt au taux préférentiel de base de 3,95% majoré de 3 %. Aux 31 décembre 2019 et 2018, la marge de crédit n'était pas utilisée.

6. Apports reportés

Les apports reportés représentent des ressources externes affectées reçues dans le cadre de campagnes de financement et de programmes pour lesquelles les charges n'ont pas encore été engagées au 31 décembre 2019.

	2019	2018
	\$	\$
Solde au début	792 930	496 076
Apports reçus au cours de l'exercice	87 020	556 042
Montant constaté à titre de produits de l'exercice	(345 382)	(259 188)
Solde à la fin	534 568	792 930

7. Affectations d'origine externe – dotations

a) Composition

Les affectations d'origine externe se répartissent comme suit :

	2019	2018
	\$	\$
Dotations	141 219 659	123 900 115
Plus-value (moins-value) non réalisée sur les placements afférents aux dotations	1 857 134	(11 650 703)
	143 076 793	112 249 412

b) Dotations

Au terme des ententes conclues entre les donateurs, le ministre de la Culture et des Communications, Patrimoine Canadien et la FGM, certains dons demeurent la propriété de la FGM de façon perpétuelle, pour une période de plus de 5 ans, pour une période de 1 an à 5 ans ou pour moins de 1 an. Les affectations d'origine externe se répartissent comme suit :

	2019	2018
	\$	\$
À perpétuité	110 984 871	96 618 922
Plus de 5 ans	19 502 859	16 795 437
De 1 an à 5 ans	6 377 717	6 731 487
Moins de 1 an	4 354 212	3 754 269
	141 219 659	123 900 115

Dans le cadre du programme Fonds du Canada pour l'investissement en culture (volet Incitatifs aux fonds de dotation), Patrimoine canadien encourage les organismes voués aux arts à instaurer de nouvelles sources de revenus. En vertu de ce programme, les organismes versent un don à la FGM. Ces dons appartiennent dorénavant à la FGM sous forme de dotation. Patrimoine canadien verse à la FGM une subvention de contrepartie qui doit également être conservée à perpétuité. L'usufruit généré par le fonds à perpétuité doit être utilisé pour verser des subventions annuelles à l'organisme. Depuis la création de ce programme en 2001, la FGM a reçu un montant cumulatif de 11 815 623 \$ (9 169 035 \$ au 31 décembre 2018) en subventions de la part de Patrimoine canadien. Les montants minimaux devant être maintenus à perpétuité par la FGM de la part des 36 organismes participant à ce programme totalisent 23 631 246 \$ (18 338 070 \$ au 31 décembre 2018).

La Fondation du Grand Montréal

Notes complémentaires

31 décembre 2019

8. Produits

a) *Dons*

Au cours de l'exercice, la FGM a reçu des dons totalisant 26 258 032 \$ (33 707 456 \$ en 2018). Les dons de 2019 incluent une somme de 45 397 \$ (24 029 \$ en 2018) relative à des primes payées pour des polices d'assurance-vie pour lesquelles la FGM est bénéficiaire du produit.

b) *Revenus de placement réalisés*

	2019	2018
	\$	\$
Parts du Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal	6 170 620	7 581 897
Autres placements	847 575	756 305
	7 018 195	8 338 202

c) *Honoraires de gestion*

	2019	2018
	\$	\$
Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal	1 423 645	1 300 455
Moins : honoraires attribuables à la FGM	(793 464)	(679 053)
	630 181	621 402

d) *Honoraires d'administration*

	2019	2018
	\$	\$
Participants du Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal	1 598 336	1 453 070
Moins : honoraires attribuables à la FGM	(1 060 281)	(919 671)
	538 055	533 399

9. Polices d'assurance-vie

La FGM a été désignée comme propriétaire et bénéficiaire de polices d'assurance-vie. Au 31 décembre 2019, le capital assuré totalise 3 100 000 \$ (2 700 000 \$ au 31 décembre 2018).

10. Instruments financiers

En raison de ses actifs financiers, la FGM est soumise aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

Risque de marché

Le risque de marché est le risque auquel est exposé le rendement des placements, qui découle des fluctuations des taux d'intérêt, des indices boursiers et du degré de volatilité de ces taux et indices.

Risque de taux d'intérêt

Une tranche des placements du Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal dans lequel la FGM détient des parts est investie dans des fonds de revenus fixes qui détiennent des obligations et des débiteures portant intérêt à taux fixe. Le prêt hypothécaire porte également intérêt à taux fixe. Par conséquent, une variation du taux d'intérêt du marché aura une incidence sur la juste valeur des parts détenues par la FGM et sur le prêt hypothécaire.

Risque de change

Une tranche des placements de la FGM et des placements du Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal dans lequel la FGM détient des parts est investie dans des actions et des participations de fonds communs d'actions étrangères. Ces placements sont donc exposés aux fluctuations des devises. Il en est de même pour les revenus gagnés afférents à ces placements.

Risque de crédit

Le risque de crédit découle du fait qu'une tranche des placements du Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal dans lequel la FGM détient des parts est investie dans des fonds de revenus fixes détenant des obligations et des débiteures. De ce fait, il y a un risque qu'un émetteur d'obligations ou de débiteures ne s'acquitte pas de ses obligations envers un fonds à revenus fixes, ce qui aurait ultimement une incidence sur l'actif de la FGM.

11. Engagement

En vertu d'un bail, la FGM doit acquitter les dépenses annuelles liées à l'occupation de locaux. Sur une base annuelle, l'engagement est d'environ 150 000 \$ jusqu'en 2024.

12. Événement postérieur à la date de clôture

Le contexte économique mondial et celui des marchés financiers ont beaucoup changé au début de 2020. La propagation du virus COVID-19, qualifiée de pandémie par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) le 11 mars 2020, a amené bon nombre de gouvernements à mettre en place des mesures exceptionnelles pour en freiner la progression. Ces événements annoncent un revirement de la conjoncture économique et suscitent beaucoup d'incertitude pour l'économie mondiale, ce qui a entraîné des fluctuations importantes des marchés financiers qui ont fait varier la juste valeur des placements entre la date de fin d'exercice, le 31 décembre 2019, et la date d'approbation des états financiers, le 8 avril 2020.